

Engagement individuel pour le dépôt de projet*

Dans le cadre de la pandémie de covid-19 et de la reprise du soutien à la mobilité des jeunes français de 18 à 35 ans par l'OFQJ,

Je soussigné(e)

Souhaitant déposer un projet de :

- Stage étudiant
- Stage pour demandeur d'emploi
- Formation professionnelle

Certifie avoir pris connaissance des consignes sanitaires obligatoires** pour la réalisation de mon projet et m'engage à les respecter.

Date :

Signature :

* Document à déposer dans votre espace personnel OFQJ au moment du dépôt de votre projet (sélectionner « autre document du participant »)

** Consignes sanitaires du gouvernement Canadien en vigueur au moment de votre mobilité, comme précisé sur <https://voyage.gc.ca/voyage-covid>

GUIDE OFQJ EN CAS DE CRISE

INFORMATION AUX PARTICIPANTS

MESURES SANITAIRES

CONSEILS À SUIVRE

CONTACTS D'URGENCE



**VOTRE PROJET DE MOBILITÉ
EST SUR LE POINT DE SE
LANCER ?**

**L'OFQJ A CONCOCTÉ UNE
SÉRIE DE CONSEILS ET DE
MESURES EN CAS DE CRISE
À DESTINATION DE SES
PARTICIPANTS.**



**version en ligne,
c'est ici !**



AVANT LE DÉPART

Anticipez avec votre structure d'accueil

Vérifiez avec votre structure d'accueil les mesures en vigueur relatives à votre arrivée sur le territoire (autorisation de séjour, quatorzaine, itinéraires possibles, etc.).

Si votre itinéraire comporte une ou plusieurs escales, vérifiez les autorisations nécessaires pour entrer dans le pays d'escale.

Se déclarer aux autorités françaises

Vous partez moins de 6 mois ? Avant votre départ, **inscrivez-vous sur Ariane, le système d'alerte du ministère des Affaires étrangères**. Vous recevrez en cas de besoin des informations et des consignes de sécurité.

Vous partez plus de 6 mois ? **Procédez également à votre inscription consulaire** : votre enregistrement auprès du Consulat ou de l'Ambassade de France dans votre lieu de mission vous facilitera les démarches sur place.

 // pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane

Vaccinez-vous pour faciliter les démarches

Le 21 juin 2021, **le gouvernement du Canada a annoncé la fin de la quarantaine obligatoire et des trois jours d'hôtel pour les personnes vaccinées**, valable à partir du 6 juillet.

Pour être concerné, il faut notamment avoir reçu sa seconde dose au moins quatorze jours avant d'arriver au Canada, et que le vaccin administré figure sur la liste des vaccins autorisés, à savoir pour l'instant : Pfizer, Moderna, AstraZeneca et Janssen (liste susceptible d'évoluer).

Prenez l'assurance qui va bien

Il est impératif de partir avec une assurance qui couvre le risque et le soin covid. Vérifiez que vous disposez bien d'une assurance couvrant le risque Covid-19 (nécessaire pour pouvoir partir à l'international).

L'OFQJ s'est mis en relation avec un courtier en Assurances, Chapka, afin de proposer une offre à tarif négocié pour les participants de l'OFQJ. Cette offre couvre le risque covid, que vous soyez vacciné ou non.

Notre conseil : Avoir toujours sur soi son numéro d'assurance et le numéro d'appel du plateau d'assistance.

Soignez votre relation avec l'OFQJ

En cas de situation de crise, **faire le point sur la situation de ses participants est un enjeu majeur pour l'OFQJ.** Nos chargés de projets sont disponibles pour répondre à vos interrogations et vos questions, afin de vous aider au mieux dans les situations difficiles.

Surveillez de près votre boîte mail, et soyez prêt à nous répondre le plus rapidement possible, afin que nous puissions garder un œil sur votre situation.

Pour ce faire, il faut impérativement vérifier ou mettre à jour votre compte OFQJ à votre arrivée avec vos données personnelles : adresse email, n° de téléphone local, ainsi que vos contacts d'urgence.

Sans cela, nous ne pourrons pas vous joindre !

SUR PLACE

Procédez rapidement à votre affiliation à la RAMQ/assurance maladie québécoise

Si votre permis de travail dispose de l'entente entre la RAMQ et la Sécurité sociale (Jeune professionnel, Stage coop international et permis d'études), il faut au plus tôt faire la procédure administrative vous permettant d'être couvert sur place. En cas de nouvelle vague, l'accueil physique de la RAMQ sera potentiellement fermé, vous pourrez commencer vos démarches en ligne.

 www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-maladie/inscrire

Gardez les numéros d'urgence et vos informations d'assurance à portée de main

Au Québec, le numéro d'urgence est le 911 .

D'une manière générale...

1. Respectez les mesures sanitaires du pays et les gestes barrières.
2. Limitez au maximum vos déplacements dans des zones à risques.
3. Faites preuve d'une grande prudence.

Tenez-vous informé

En cas de crise, l'accès à l'information est primordial. Ainsi, l'OFQJ vous invite à :

Rester accessible, consultez votre boîte mail quotidiennement
Consulter les sources d'information officielles

Les comptes Twitter à suivre

OFQJ en France @ofqj_France

Expérience Internationale Canada @EIC_IEC

Consulat général de France à Québec @FranceQC

Consulat général de France à Montréal

@Franceamontreal

Ambassade de France au Canada @franceaucanada

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

@francediplo

Premier Ministre Canadien @PMCanadien

Les site internet à suivre

Les recommandations du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères > Informations par pays

www.diplomatie.gouv.fr

Consulat de France à Québec

[//quebec.consulfrance.org](http://quebec.consulfrance.org)

Consulat de France à Montréal

[//montreal.consulfrance.org](http://montreal.consulfrance.org)

Gouvernement Canadien

www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/

À SAVOIR

La difficulté de prendre les décisions qui s'imposent

En cas de nouvelle vague, vous pourriez être appelé à prendre une décision rapide : rester sur place ou rentrer en France ?

N'hésitez pas à prendre contact avec l'OFQJ, qui vous précisera les recommandations du gouvernement français.

Estimez votre capacité financière à rester sur place, échangez rapidement avec votre employeur sur votre condition, le maintien de votre emploi, les éventuelles modalités de télétravail.

Enfin, prenez en compte l'annulation possible des vols et les coûts financiers. Plus vous tarderez à prendre une décision, plus elle risque d'être financièrement coûteuse !

En cas de nouvelle vague, puis-je compter sur un "rapatriement sanitaire" ?

Le rapatriement sanitaire est une mesure d'urgence visant à rapatrier une personne vers son pays de domicile, médicalisé ou non. L'État français ne procède pas à des rapatriements sanitaires s'il est estimé que le pronostic vital de la personne n'est pas engagé, ou que le système de santé local est capable de faire face à la situation de crise.

Dans l'éventualité d'une nouvelle vague covid, la décision vous revient de rester sur le territoire ou de rentrer en France à vos frais, mais l'éventualité d'un rapatriement sanitaire général des expatriés français dans ce cadre n'est pas probable.

La plupart des contrats d'assurance prévoient des clauses de rapatriement sanitaires. Votre assurance santé souscrit avant votre départ doit vous couvrir pour le rapatriement, **pensez à vérifier votre contrat pour connaître les différentes clauses à ce sujet.**

GÉNÉRATEUR D'OPPORTUNITÉS

POUR LES 18-35 ANS

**RÊVEZ, OSEZ,
BOUGEZ !**

OFQJ FRANCE
11, passage de l'Aqueduc
93200 Saint-Denis
+33 (1) 49 33 28 50

ofqj.org ✨